

**CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AOÛT 2023**

**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS EXAMINÉES EN SÉANCE**

**Article L 2121-25 du C.G.C.T**

*(« Dans le délai d'une semaine, la liste des délibérations examinées par le conseil municipal est affichée à la Mairie, et mise en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe »)*

<b>Numéros des délibérations</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision du conseil municipal</b>
2023-88	<b>Désignation du secrétaire de séance</b>	Adoptée à l'unanimité
2023-89	<b>Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 juin 2023.</b>	Adoptée à l'unanimité
2023-90	<b>Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 juillet 2023.</b>	Adoptée à l'unanimité
2023-91	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> : compte-rendu des décisions du Maire prises par délégation du conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales.	Adoptée à l'unanimité
2023-92	<b>INTERCOMMUNALITÉ</b> : répartition du personnel du syndicat intercommunal à vocation scolaire de « l'Epte à l'Andelle » suite à sa dissolution.	Adoptée à l'unanimité
2023-93	<b>ENVIRONNEMENT</b> : désignation des représentants de la commune au comité de pilotage du site Natura 2000 « Pays de Bray humide ».	Adoptée à la majorité absolue

**Date d'affichage : 31 AOÛT 2023**

**Date de mise en ligne sur le site internet : 31 AOÛT 2023**

La Maire



Christine LESUEUR